

**Communiqué de presse**

22 septembre 2015

**Financement des associations : les pouvoirs publics devront privilégier la subvention !**

Le Mouvement associatif se félicite de la parution de la circulaire du Premier Ministre portant sur les relations entre associations et pouvoirs publics, publiée ce XXXX septembre 2015. Alors que le développement des marchés publics fragilise les associations (mise en concurrence, assèchement des innovations,...), la circulaire incite les acteurs publics à opter pour la subvention, facteur de créativité associative, et sécurise juridiquement ses modalités d'attribution.

S'inscrivant dans la continuité de la définition législative de la subvention contenue dans la loi ESS de juillet 2014, la circulaire :

* propose des modèles de conventions plus adaptés au soutien des initiatives associatives portées par les citoyens, dont une version spécifique allégée pour les petites associations.
* tient compte des spécificités économiques des associations, en leur permettant de réaliser des excédents de gestion.

Conçu comme le premier acte de mise en œuvre de la charte des engagements réciproques entre l’Etat, les collectivités locales et les associations, ce texte constitue donc une étape importante dans l’émergence de modalités nouvelles de co-construction voire de co-production des politiques publiques avec les associations. Il contribue à redonner du pouvoir d’agir aux citoyens dans la construction de réponses aux besoins sociaux.

Selon Nadia Bellaoui, Présidente du Mouvement associatif, *«dans un contexte de contraintes budgétaires fortes, la circulaire incite les acteurs publics à privilégier une dépense publique efficace qui s’appuie sur l’expertise et la mobilisation citoyennes. Il est donc essentiel que les collectivités territoriales comme les services de l’Etat s’en saisissent pour servir l’intérêt général.* »

**A propos du Mouvement Associatif**

Porte - voix de la dynamique associative, Le Mouvement associatif réunit plus de 600 000 associations (sur 1,3 millions d’associations répertoriées en France), réunies au sein d’une vingtaine d’organisations thématiques. Son ambition est de favoriser le développement d’une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre grands axes de réflexion et d’action : le bénévolat & le volontariat, l’économie, le dialogue civil et l’emploi